



Rapport financier pour le premier trimestre de l'exercice 2022-2023

Non audité

La Banque de l'infrastructure du
Canada est une société d'État en
propriété exclusive du gouvernement
du Canada.

Table des matières

Message aux lecteurs et lectrices	3
Rapport de gestion	4
États financiers de la Banque de l'infrastructure du Canada	17
Responsabilité de la direction à l'égard des renseignements financiers	18
État intermédiaire résumé de la situation financière (non audité)	19
État intermédiaire résumé du résultat de fonctionnement et du surplus accumulé (non audité)	20
État intermédiaire résumé des variations des actifs financiers nets (non audité)	20
Tableau intermédiaire résumé des flux de trésorerie (non audité)	21
Notes aux états financiers	22

Message aux lecteurs et lectrices

Les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels ont été préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public, telles qu'elles ont été publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de Comptables professionnels agréés du Canada; ils doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels audités au 31 mars 2022, ainsi qu'avec le rapport explicatif inclus dans ce rapport financier trimestriel.

Les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels s'appuient sur les mêmes méthodes comptables et de calcul que celles utilisées dans le cadre de la préparation des plus récents états financiers annuels audités.

Les présents états intermédiaires résumés trimestriels respectent la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada. Comme il n'y a pas d'exigence voulant que les états financiers inclus dans le présent rapport financier trimestriel fassent l'objet d'une vérification ou d'un examen, ces états financiers n'ont pas été vérifiés ou examinés par un auditeur externe.

De temps à autre, la Banque de l'infrastructure du Canada fait des énoncés prospectifs écrits ou verbaux et peut le faire dans le présent rapport financier trimestriel. Ces énoncés prospectifs comprennent notamment des déclarations portant sur les objectifs et les stratégies mises en œuvre par la société, ainsi que des déclarations liées aux perspectives, plans, attentes, anticipations, estimations et intentions de cette dernière. Par leur nature même, ces énoncés reposent sur de multiples facteurs et hypothèses, et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, d'ordre tant général que spécifique. Compte tenu de ces incertitudes, les prédictions, prévisions, projections, et autres aspects des énoncés prospectifs sont susceptibles de ne pas se concrétiser. Un nombre important de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des attentes exprimées.

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion a pour but de donner aux lecteurs l'opinion de la direction sur la stratégie et le rendement de la société, et devrait être lu conjointement avec les états financiers non audités pour le trimestre clos le 30 juin 2022. Sauf indication contraire, les chiffres sont exprimés en dollars canadiens.

Aperçu de la Banque de l'infrastructure du Canada

La Banque de l'infrastructure du Canada (la « BIC ») est un investisseur d'impact axé sur l'accélération des investissements en infrastructure au profit des Canadiens et des Canadiennes.

Tel qu'il est énoncé dans la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada*, « la BIC a pour mission de faire des investissements et de chercher à attirer des investissements d'investisseurs du secteur privé et d'investisseurs institutionnels dans des projets d'infrastructures situés au Canada ou en partie au Canada qui généreront des recettes et qui seront dans l'intérêt public, par exemple en soutenant des conditions favorables à la croissance économique ou en contribuant à la viabilité de l'infrastructure au Canada ».

Le Parlement a autorisé un financement total d'au plus 35 milliards de dollars (ou tout montant global plus élevé qui peut être autorisé de temps à autre aux termes de mesures liées aux crédits) à la BIC ainsi que l'autorisation d'investir dans des opérations d'infrastructure. De ces 35 milliards de dollars, le gouvernement du Canada s'attend à ce que la BIC gère son portefeuille prudemment, de sorte que la charge fiscale nette demeure inférieure à 15 milliards de dollars.

La BIC travaille en étroite collaboration avec le gouvernement du Canada à la réalisation d'investissements dans l'infrastructure, tels qu'ils sont définis dans l'Énoncé des priorités et des responsabilités (« l'Énoncé ») du ministre.

La BIC réalise des investissements dans cinq secteurs prioritaires définis dans l'Énoncé : Internet haut débit, transport en commun, énergie propre, infrastructures vertes, et commerce et transport. Investisseur d'impact, la BIC vise à atteindre ses résultats au moyen d'investissements orientés vers la lutte contre les changements climatiques, la connectivité des Canadiens et des Canadiennes et leur collectivité, le renforcement de la croissance économique et l'établissement de partenariats avec les peuples autochtones.

En réunissant des partenaires de tout le paysage de l'infrastructure canadienne, la BIC agit comme un catalyseur pour combler les écarts financiers, économiques ou structurels susceptibles d'empêcher la réalisation de nouveaux projets d'infrastructure. Ainsi, elle permet la construction de plus d'infrastructures. L'approche d'investissement direct et de partenariat de la BIC complète les programmes gouvernementaux, mais elle s'en distingue.

La BIC constitue un solide portefeuille d'investissements à long terme dans l'ensemble des secteurs prioritaires et des régions du pays. Dans son portefeuille global, la BIC continue d'exécuter son Plan de

croissance, un plan triennal présenté en octobre 2020 et qui vise à renforcer la croissance économique du Canada et à accélérer sa transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Le conseil d'administration professionnel et indépendant de la BIC supervise l'orientation de l'organisation. Sa responsabilité ultime est d'approuver les décisions d'investissement. L'équipe de direction de la BIC collabore avec des promoteurs publics et des partenaires privés et institutionnels pour catalyser des occasions d'investissement dans nos secteurs prioritaires.

Environnement opérationnel

Le 29 mars 2022, le gouvernement fédéral a publié son Plan de réduction des émissions du Canada pour 2030, aux termes de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*. Le plan fournit une feuille de route sur la façon dont le Canada atteindra les cibles de réduction des émissions dans tous les secteurs de l'économie afin d'atteindre l'objectif de réduire de 40 à 45 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) sous les niveaux de 2005 d'ici 2030 et de mettre le cap sur la carboneutralité d'ici 2050. Bon nombre des composantes du plan correspondent aux priorités d'investissement de la BIC. Le plan prévoit également un investissement de 500 millions de dollars de la BIC dans les infrastructures de recharge et de ravitaillement des véhicules zéro émission.

Le budget fédéral (le « budget ») est publié le 7 avril 2022. Celui-ci annonce un rôle élargi pour la BIC qui lui permettra d'investir dans des projets d'infrastructure dirigés par le secteur privé qui accéléreront la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone. Il décrit cinq domaines qui s'imbriquent aux secteurs prioritaires existants de la BIC : les petits réacteurs modulaires, le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, l'hydrogène, la production de combustibles propres et les infrastructures de recharge et de ravitaillement des véhicules zéro émission.

La BIC a entrepris des travaux exploratoires et prévoit de prendre son premier engagement d'investissement plus tard cette année dans au moins un de ces nouveaux domaines.

L'incertitude est toujours présente dans les marchés et le commerce au Canada et à l'échelle mondiale. La pandémie en cours, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la demande excédentaire au sein de l'économie continuent de peser sur l'inflation et les chaînes d'approvisionnement et remettent en question les hypothèses de longue date qui alimentent les décisions d'affaires.

La BIC surveille activement l'incidence de ces facteurs sur ses projets en cours et son portefeuille. L'un des moyens qu'utilise la BIC pour soutenir l'avancement des infrastructures est de déployer des capitaux pour combler les lacunes dans le financement des projets, notamment en acceptant des rendements préférentiels et en proposant des conditions de financement flexibles. Au fil des fluctuations économiques, la BIC conserve la souplesse nécessaire pour structurer sa participation aux investissements afin de combler les lacunes susceptibles d'empêcher les projets d'aller de l'avant, notamment en établissant des prix en réponse aux changements de taux d'intérêt en vigueur.

Rendement opérationnel

Les tableaux et les commentaires qui suivent donnent un aperçu des progrès réalisés par notre portefeuille de placements pendant le dernier trimestre et globalement depuis sa création. Ils exposent en détail la composition et l'avancement de notre portefeuille, y compris une ventilation par secteur, par région et conformément aux objectifs et résultats de la BIC. Aux fins du présent rapport de gestion, le portefeuille de la BIC comprend des projets pour lesquels la BIC a pris un engagement d'investissement, ce qui englobe également des projets clos financièrement¹.

Investissements

Aperçu du portefeuille				
Valeur des engagements d'investissement de la BIC et clôtures financières (en milliards)				
(en milliards de dollars canadiens)	Valeur totale	De la BIC	Des partenaires privés et institutionnels	Des partenaires publics
Depuis la création au T4 2021-2022	20,9 \$	7,2 \$	7,6 \$	6,1 \$
T1 2022-2023	0,9	0,4	0,1	0,3
Total	21,8 \$	7,6 \$	7,7 \$	6,3 \$

Croissance du portefeuille de la BIC (engagements d'investissement et clôtures financières)				
---	--	--	--	--

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

La BIC a poursuivi son rythme d'investissement établi au premier trimestre. Elle a pris 6 nouveaux engagements d'investissement visant à verser environ 400 millions de dollars de financement à des projets d'une valeur de près de 900 millions de dollars dans des collectivités partout au Canada.

Ces projets appuient le besoin d'infrastructures essentielles tout en contribuant à la réduction des émissions de GES et à l'atteinte d'autres objectifs, notamment l'achat d'autobus à zéro émission et l'avancement des investissements dans l'intérêt et avec la participation des collectivités autochtones.

¹ *Engagement d'investissement* désigne le moment où la BIC et les partenaires ont convenu d'un ensemble de modalités (les « modalités ») qui établissent l'engagement en capital de chaque partie ainsi que d'autres conditions financières propres à un investissement, comme la durée, les taux d'intérêt et la structure de financement. À l'heure actuelle, l'investissement est suffisamment avancé pour permettre à la BIC et à ses contreparties d'obtenir les approbations nécessaires et d'effectuer la dernière revue diligente. En outre, la contrepartie en est aux dernières étapes de la conclusion d'accords avec les principales parties prenantes, tous les autres financements publics requis pour le projet sont confirmés, et un calendrier défini et convenu est en place pour atteindre la clôture financière.

Clôture financière désigne le moment où la BIC et ses partenaires d'investissement ont effectué toutes les vérifications préalables et ont conclu des accords exécutoires. La clôture financière, approuvée par le Conseil ou son délégué, est la conclusion du processus d'investissement; après celle-ci, la BIC commence à acheminer le financement au projet conformément aux modalités de l'accord. Si des modifications sont apportées aux modalités de l'accord entre l'étape d'engagement d'investissement et la clôture financière, les indicateurs et les rapports de la BIC sont mis à jour en conséquence.

Voici des précisions sur les engagements d'investissement annoncés pendant le trimestre :

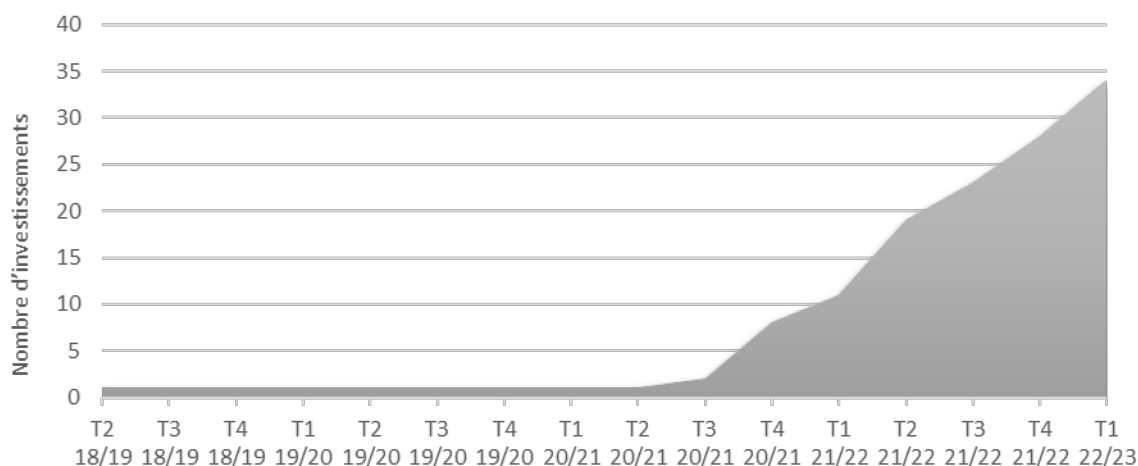
- Un investissement maximal de 120 millions de dollars dans le projet de rénovation énergétique d'Avenue Living, le premier projet du genre de la BIC visant à faciliter des rénovations écoénergétiques d'envergure dans le secteur des habitations résidentielles multifamiliales. Le projet permettra d'optimiser le rendement d'immeubles en Alberta et en Saskatchewan, de réduire les émissions de GES de plus de 49 % et d'améliorer la fonctionnalité et le confort pour les occupants.
- Un investissement maximal de 68 millions de dollars dans l'initiative d'autobus à zéro émission de la région de Durham, qui appuiera l'achat, par Durham Region Transit, d'au plus 100 autobus électriques à batterie d'ici 2027 afin de participer aux solutions de transport en commun écologiques pour la région.
- Un investissement pouvant atteindre 80 millions de dollars dans le projet d'agrandissement de la centrale hydroélectrique Atlin afin de combler un déficit en infrastructure dans le Nord du Canada en donnant accès à une énergie plus fiable et plus propre à 10 collectivités des Premières Nations du Yukon et à 7 autres municipalités qui dépendent actuellement d'un réseau alimenté au diesel pour assurer la fiabilité de l'électricité durant les mois d'hiver. Ce projet est un autre exemple de l'Initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones de la BIC.
- Un investissement maximal de 56 millions de dollars dans le projet de rénovations de l'Université de Toronto, dont le campus comporte une infrastructure vieillissante, y compris un système d'énergie de quartier vieux de 120 ans. La taille du campus de St George devrait doubler d'ici 2050; cet investissement vise à rénover le campus afin de réduire les émissions annuelles de 50 %.

La BIC a pris deux autres engagements d'investissement durant le trimestre, totalisant 107 millions de dollars, qui seront annoncés ultérieurement, conformément aux exigences de la BIC et de ses partenaires.

Également ce trimestre, nous avons rendu publique un accord avec Arrow Technology Group. Cet accord, fondé sur un engagement d'investissement pris au quatrième trimestre de l'exercice 2021-2022, vise à investir un maximum de 10 millions de dollars dans une nouvelle infrastructure Internet haut débit desservant les collectivités autochtones et rurales de l'Alberta. Le nouveau service comblera un écart structurel pour au moins 17 communautés autochtones et une collectivité rurale en Alberta.

À la fin du trimestre, le portefeuille de la BIC comprenait 17 projets ayant atteint la clôture financière et 17 autres pour lesquels la BIC a pris un engagement d'investissement. Comme le montre le graphique ci-dessous, la croissance globale du portefeuille de la BIC est conforme au rythme des investissements depuis le lancement du Plan de croissance en octobre 2020.

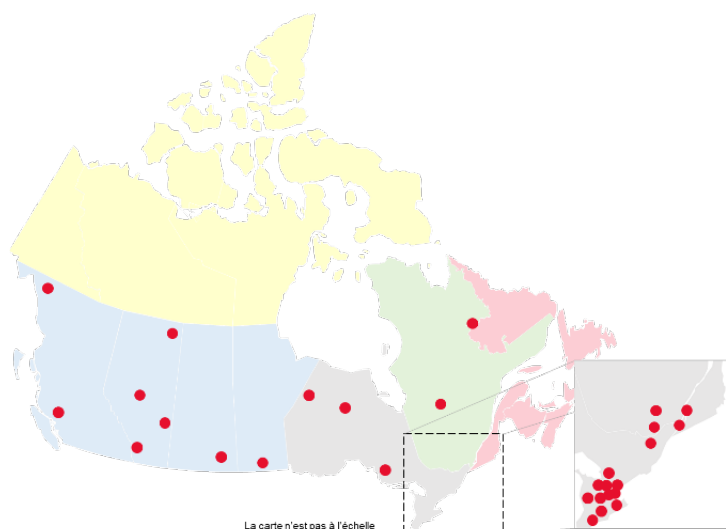
Croissance du portefeuille de la BIC (engagements d'investissement de la BIC, y compris les clôtures financières)



La BIC constitue toujours un solide portefeuille d'investissements dans l'ensemble des secteurs prioritaires et des régions du pays.

Composition du portefeuille par secteur			
Engagements d'investissement, y compris les clôtures financières	Depuis la création au T4 2021-2022	T1 2022-2023	Total
Transport en commun	9	1	10
Énergie propre	4	1	5
Infrastructures vertes	6	3	9
Internet à haut débit	6	0	6
Commerce et transport	3	1	4
Total	28	6	34

Composition du portefeuille par région



Région	Depuis la création au T4 2021-2022	Ajouts T1 2022-2023	Total
Ouest	6	1	7
Ontario	12	3	15
Québec	6	0	6
Atlantique	1	0	1
Nord	0	1	1
Multiple	3	1	4
Total	28	6	34

Résultats et progrès

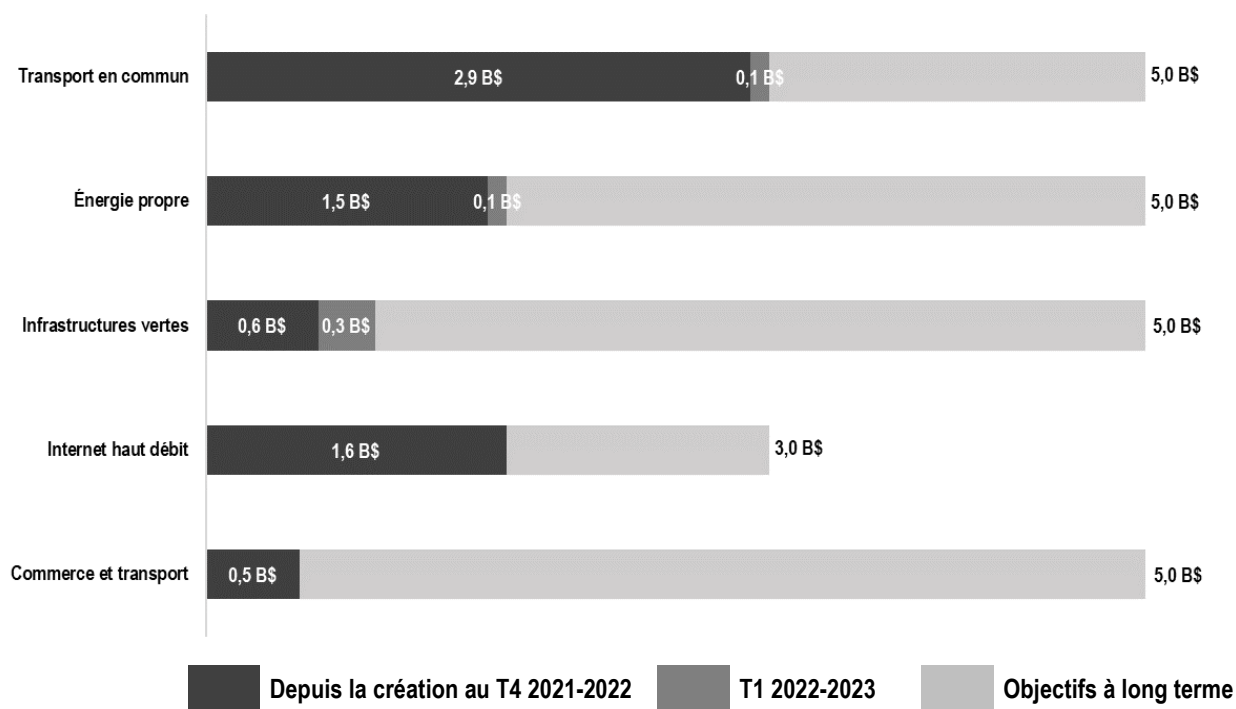
En tant qu'investisseur d'impact, la BIC se concentre sur l'obtention de résultats qui profitent aux Canadiens et aux Canadiennes. La BIC définit son impact en fonction des résultats obtenus à l'égard de la réduction des émissions de GES, de l'augmentation du nombre d'utilisateurs du transport en commun, de l'accès des Canadiens et des Canadiennes à l'Internet haut débit, du nombre de communautés autochtones qui bénéficient des investissements, et du commerce tel qu'il est mesuré selon le volume des biens et la valeur agricole ajoutée.

Progrès vers les cibles de résultats (selon les projets qui ont atteint la clôture financière)			
	Depuis la création au T4 2021-2022	T1 2022-2023	Total
GES	3,7 Mt	0	3,7 Mt
Internet haut débit	135 000	0	135 000
Nombre d'utilisateurs	174 000	0	174 000
Autochtones	4	0	4
Volume des opérations	néant	0	néant
Valeur ajoutée agricole	60 M\$	0	60 M\$

La BIC comptabilise ses progrès en termes de résultats attendus uniquement lorsqu'un projet a atteint la clôture financière, soit le moment où la BIC et ses partenaires d'investissement ont effectué toutes les vérifications préalables et ont conclu des accords exécutoires. Puisqu'aucun engagement d'investissement de la BIC n'a atteint cette étape au premier trimestre, les totaux à cet égard sont inchangés par rapport à la fin de la dernière année financière. Les perspectives de clôture financière durant l'année demeurent importantes en raison du nombre d'engagements d'investissement qui n'ont pas encore atteint cette étape ainsi que des projets supplémentaires qui en sont aux premières étapes du processus de développement.

La BIC assure également le suivi de son portefeuille par rapport aux objectifs sectoriels à long terme cités dans la lettre « Énoncé des priorités et des responsabilités » du ministre à la présidente du conseil d'administration, produite le 3 février 2021. Le graphique ci-dessous présente les progrès continus de la BIC à cet égard.

Progrès vers l'atteinte des objectifs d'investissement à long terme (selon les engagements d'investissement, y compris les investissements qui ont atteint la clôture financière)



Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Activités de la BIC

Le 26 avril, dans le cadre d'un événement virtuel organisé par le Conseil canadien pour les partenariats public-privé, Ehren Cory, président-directeur général de la BIC, a présenté une mise à jour du marché sur les progrès réalisés par la BIC jusqu'à présent ainsi que sa vision pour l'avenir. L'événement a été l'occasion pour les parties prenantes externes de formuler des commentaires sur la mise à jour du marché et d'échanger avec le président-directeur général de la BIC et de lui poser des questions à ce sujet.

La BIC a tenu son assemblée publique annuelle le 15 juin, sous la direction de Tamara Vrooman, présidente du conseil d'administration, et d'Ehren Cory, président-directeur général. L'événement a donné aux parties prenantes un aperçu des résultats de la BIC pour l'exercice 2021-2022 en plus de permettre de discuter des retombées des investissements de la BIC et des perspectives d'investissement futures de cette dernière. L'assemblée a été suivie d'une période de questions.

La BIC agit également à titre de centre d'expertise en matière d'infrastructures auquel prennent part des investisseurs privés et institutionnels. À cette fin, deux projets de recherche profitant du soutien de la BIC ont publié leurs conclusions afin d'informer les promoteurs des infrastructures prioritaires :

- La *Green Retrofit Economy Study* – menée par le Delphi Group et le Conseil du bâtiment durable du Canada – a permis de déterminer comment le Canada peut accélérer la rénovation des grands bâtiments, y compris les bâtiments industriels, commerciaux et résidentiels, en examinant la capacité de la main-d'œuvre et les chaînes d'approvisionnement.
- L'étude *Secure Smart Cities: Making Municipal Critical Infrastructure Cyber Resilient* – menée par le Cybersecure Policy Exchange de l'Université métropolitaine de Toronto – s'est intéressée aux défis et aux besoins uniques des municipalités canadiennes lorsqu'il est question de protéger leurs infrastructures essentielles contre les cybermenaces.

Pendant le dernier trimestre, Son Excellence la très honorable gouverneure générale en conseil a approuvé les Plans d'entreprise de 2021-2022 à 2025-2026 et de 2022-2023 à 2026-2027 de la BIC. Par ailleurs, le rapport annuel de la BIC pour l'année financière 2021-2022 a été présenté au ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités. Les résumés du Plan d'entreprise et le rapport annuel seront déposés à la Chambre des communes par le ministre, conformément aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Aperçu financier

En tant que société d'État chargée d'investir des fonds publics, la BIC adopte des pratiques exemplaires de gestion financière et gère efficacement ses ressources financières.

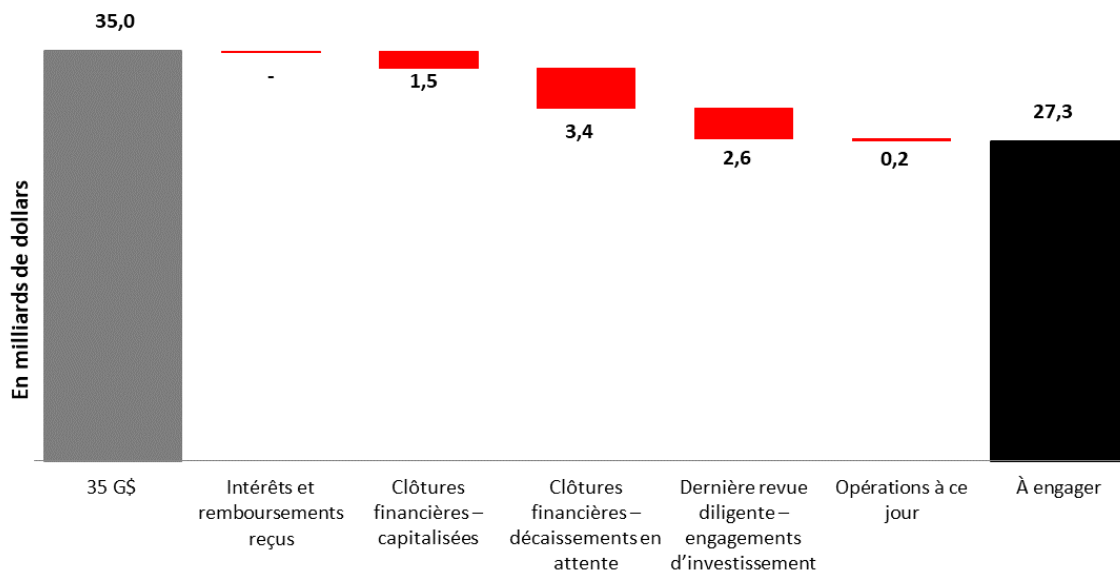
Le 1^{er} avril 2021, la BIC a adopté les Normes comptables pour le secteur public, telles qu'elles ont été publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de Comptables professionnels agréés du Canada.

Faits saillants du premier trimestre de l'exercice 2022-2023 – Investissements

- Six engagements d'investissement totalisant 0,4 milliard de dollars (34 pour un total de 7,6 milliards de dollars depuis la création)
- Aucune clôture financière au premier trimestre (17 pour un total de 4,9 milliards de dollars depuis la création)
- Financement de 61,7 millions de dollars dans les investissements existants (1,5 milliard de dollars depuis la création)

Aux termes de la Loi sur la Banque, le Parlement a autorisé un financement total d'au plus 35 milliards de dollars à la BIC ainsi que l'autorisation d'investir dans des opérations d'infrastructure. De ces 35 milliards de dollars, le gouvernement du Canada s'attend à ce que la BIC gère son portefeuille prudemment, de sorte que la charge fiscale nette demeure inférieure à 15 milliards de dollars.

Déploiement de 35 milliards de dollars



À la fin du premier trimestre de l'exercice 2022-2023, la BIC avait des engagements d'investissement s'élevant à 7,6 milliards de dollars, de ceux-ci, 4,9 milliards avaient atteint la clôture financière. Depuis sa création, la BIC a financé 1,5 milliard de dollars des projets ayant atteint la clôture financière, ce qui constitue la base des 1,5 milliard de dollars d'investissement à recevoir. Au 30 juin 2022, la partie non capitalisée des investissements ayant atteint la clôture financière était de 3,4 milliards de dollars; elle est comptabilisée comme un montant à recevoir du gouvernement. Les engagements d'investissement qui n'ont pas encore atteint la clôture financière et qui en sont à l'étape de la dernière revue diligente totalisent 2,6 milliards de dollars au 30 juin 2022. Les 27,3 milliards de dollars restants devraient atteindre la clôture financière d'ici la fin de l'exercice 2027-2028.

Incidence fiscale – Utilisation de 15 milliards de dollars

La BIC a eu droit à 15 milliards de dollars à titre de charge fiscale à même son crédit législatif de 35 milliards de dollars, afin de catalyser des projets qui profitent aux Canadiens et aux Canadiennes. La charge fiscale de la BIC devrait couvrir i) les dépenses de fonctionnement, ii) les prix préférentiels par rapport aux taux d'emprunt du gouvernement du Canada et iii) les pertes prévues associées au cycle de vie plus tout autre frais découlant d'amortissements particuliers, l'ensemble de ces éléments étant compensé par le rendement du capital investi, y compris le capital et les intérêts.

Conformément à notre Cadre d'investissement, nous peaufinons les pertes prévues associées au cycle de vie, une méthode de détermination du risque de crédit non conforme aux Principes comptables généralement reconnus pour calculer nos pertes de crédit attendues. Les pertes prévues associées au cycle de vie sont semblables aux pertes de crédit attendues associées au cycle de vie que la BIC déclarait précédemment conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), puisqu'il s'agit d'une donnée importante pour la BIC, car elle l'aide à gérer sa charge fiscale totale.

La provision pour moins-value générale, qui est fondée sur le risque à court terme de notre prêt à recevoir, est incluse dans les pertes prévues associées au cycle de vie. Conformément aux Normes comptables pour le secteur public, seules les provisions pour moins-value générale et pour moins-value particulière (c.-à-d. amortissement) sont comptabilisées dans les états financiers de la BIC. Au 30 juin 2022, nous avons établi une provision pour moins-value générale de 15,4 millions de dollars (15,1 millions de dollars au 31 mars 2022). Aucune provision pour moins-value particulière n'a été constatée au 30 juin 2022 (non plus au 31 mars 2022).

Faits saillants du premier trimestre de l'exercice 2022-2023 – Opérations

- Crédits publics – investissements de (9,2) millions de dollars en raison de l'absence de clôture financière (17 pour un total de 4,9 milliards de dollars depuis la création), et une réduction de 9,2 millions de dollars en raison d'une réduction de notre engagement de prêt auprès d'un de nos emprunteurs.
- Crédits publics – dépenses liées aux opérations de 19,0 millions de dollars pour couvrir les dépenses engagées.
- 6,1 millions de dollars de revenus d'intérêts réalisés.
- Dépenses de fonctionnement de la BIC de 12,3 millions de dollars

Pour la période de trois mois close le 30 juin	2022	2021
(en millions de dollars canadiens)		
Revenus		
Crédits publics – investissements	(9,2) \$	30,0 \$
Crédits publics – fonctionnement	19,0	15,0
Produit d'intérêts	6,1	5,5
	15,9	50,5
Dépenses de fonctionnement		
Rémunération	7,9	5,9
Générales et administratives		
Honoraires	3,3	2,9
Administration	1,0	0,7
Amortissement des immobilisations	0,1	0,1
	12,3	9,6
Dépenses autres que de fonctionnement		
Provision pour moins-value des prêts	0,3	0,4
Élaboration de projets	0,2	0,1
Services-conseils	-	3,5
	0,5	4,0
Total des dépenses	12,8	13,6
Surplus	3,1 \$	36,9 \$

Revenus

Crédits publics : Le gouvernement du Canada accorde des fonds à la BIC pour qu'elle puisse réaliser ses priorités et remplir son mandat. Conformément au cadre d'information financière de la BIC, un poste financement public à recevoir est créé lorsqu'un investissement atteint la clôture financière et qu'un crédit public est inscrit à titre de revenu. Le financement public est ensuite réduit lorsque les crédits sont reçus pour répondre aux besoins de financement du projet. Les crédits liés aux fins d'exploitation sont comptabilisés comme reçus chaque trimestre.

La BIC n'a comptabilisé aucun crédit public pour des investissements durant le premier trimestre de l'exercice 2022-2023. La diminution de 39 millions de dollars par rapport au premier trimestre de l'exercice 2021-2022 s'explique par le fait qu'aucun investissement n'a atteint la clôture financière au premier trimestre de l'exercice 2022-2023 (un au premier trimestre de l'exercice 2021-2022) et par une réduction de 9,2 millions de dollars découlant d'un mécanisme de prépaiement dans le cadre de la convention de crédit avec l'un de nos emprunteurs qui a réduit le montant de notre engagement de prêt.

Produit d'intérêts : Le produit d'intérêts s'élevait à 6,1 millions de dollars, soit une augmentation de 0,6 million de dollars par rapport au premier trimestre de l'exercice 2021-2022. Un revenu de 5,9 millions de dollars (5,5 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2021-2022) provenait des activités de financement et de 0,2 million de dollars (néant au premier trimestre de l'exercice 2021-2022) provenait des crédits de la trésorerie et des placements à court terme.

Charges

Les charges au 30 juin 2022 totalisaient 12,8 millions de dollars (13,6 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2021-2022) et comprenaient des dépenses de fonctionnement de 12,3 millions de dollars (9,6 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2021-2022), une provision pour moins-value de prêt de 0,3 million de dollars (0,4 million de dollars au premier trimestre de l'exercice 2021-2022), des dépenses de développement de projet de 0,2 million de dollars (0,1 million de dollars au premier trimestre de l'exercice 2021-2022) et des honoraires pour services-conseils liés à l'opération conjointe d'un montant nul (3,5 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2021-2022).

Dépenses de fonctionnement : Les dépenses de fonctionnement de la BIC, qui s'élevaient à 12,3 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2022-2023, étaient supérieures de 2,7 millions de dollars à celles du premier trimestre de l'exercice 2021-2022. Les hausses sont principalement attribuables à une rémunération de 7,9 millions de dollars (5,9 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2021-2022) en raison de l'augmentation continue de l'effectif dans l'ensemble de l'organisation pour répondre à la demande découlant du nombre croissant d'opérations, ainsi que des dépenses générales et administratives de 4,4 millions de dollars (3,7 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2021-2022).

Inclus dans les dépenses générales et administratives, les honoraires professionnels de 3,3 millions de dollars, supérieurs de 0,4 million de dollars à ceux du premier trimestre de l'exercice 2021-2022, principalement en raison des activités de revue diligente pour les projets. Ces activités comprennent

une évaluation de la portée, de la conception, des risques et de la viabilité de la construction proposée et de l'activité technologique.

La provision pour moins-value des prêts était de 0,2 million de dollars pour la période de trois mois terminés le 30 juin 2022 (0,4 million de dollars au premier trimestre de l'exercice 2021-2022). Il s'agit d'une provision pour moins-value générale qui est une estimation du risque de crédit à court terme pour notre portefeuille d'actifs.

Les dépenses liées au développement de projet de 0,2 million de dollars (0,1 million de dollars au premier trimestre de l'exercice 2021-2022) ont été consacrées aux travaux de construction préliminaires afin de faciliter l'exécution des études, la production des rapports techniques et la réalisation des analyses nécessaires pour raccourcir les délais précédant la construction d'infrastructure déjà en cours.

Les honoraires pour services-conseils d'un montant nul au premier trimestre de l'exercice 2022-2023 étaient de 3,5 millions de dollars inférieurs à ceux du premier trimestre de l'exercice 2021-2022 en raison des dépenses de recherche déjà engagées par le bureau de projet conjoint de la BIC et VIA Rail Canada, qui ont pris fin le 3 mars 2022. La BIC a accepté de débloquer des fonds après le 3 mars 2022 pour les activités d'un Bureau de réalisation de projet de VIA Rail Canada sur une base provisoire qui seront remboursés une fois que la filiale permanente de VIA aura été créée.

Note sur les événements ultérieurs

Après la fin du premier trimestre de l'exercice 2022-2023, les promoteurs du projet de raccordement électrique sous le lac Érié ont annoncé la suspension des activités de développement et des négociations commerciales liées au projet. La BIC est en pourparlers avec le promoteur pour évaluer les répercussions de cette annonce. De plus, notre financement public à recevoir a été diminué de 173,0 millions de dollars en raison de la réduction d'un engagement de prêt dans le secteur des infrastructures vertes à la suite du déclenchement d'un mécanisme de prépaiement dans le cadre de la convention de crédit avec l'un de nos emprunteurs.

Perspectives

La BIC continue de rechercher des occasions d'investissement et d'établir des partenariats qui apportent des capitaux privés et institutionnels pour des investissements à long terme dans les infrastructures pour les Canadiens et les Canadiennes, dans le but d'atteindre 35 milliards de dollars en clôtures financières d'ici 2027-2028.

Les perspectives d'investissement de la BIC demeurent positives sur la base de ce qui suit.

- Les efforts continus de la BIC visant à collaborer avec ses partenaires et à cerner les possibilités d'investissement se sont traduits par une solide liste de projets qui en sont à diverses étapes du processus d'investissement. À la fin du premier trimestre, la BIC poursuivait 37 occasions supplémentaires qui sont à un stade avancé de l'étape de la structuration de l'investissement, l'objectif étant de finaliser les modalités pour pouvoir prendre un engagement d'investissement.

Perspectives du portefeuille par secteur	
Secteur prioritaire	Occasions de structuration des investissements
Transport en commun	3
Énergie propre	14
Infrastructures vertes	6
Internet à haut débit	9
Commerce et transport	5
Total	37

- Le déficit en infrastructure du Canada surpasse la capacité seule des autorités gouvernementales. Les possibilités d'attirer des capitaux privés doivent faire partie d'un plus vaste éventail d'approches pour combler le déficit.
- Le Canada s'est fixé des objectifs clairs de réduction des émissions de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, et de carboneutralité d'ici 2050. Ces objectifs stimulent une forte demande pour de nouvelles infrastructures dans des domaines comme le transport en commun, l'énergie propre et l'infrastructure verte qui peuvent mener à la réduction des émissions.
- Le gouvernement du Canada a cerné de nouveaux secteurs d'activité pour les investissements de la BIC, notamment les petits réacteurs modulaires, le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, l'hydrogène, la production de combustibles propres et les infrastructures de recharge et de ravitaillement des véhicules zéro émission.

Après sa phase initiale de démarrage, la BIC a maintenant un profil plus établi au sein des autorités gouvernementales et des investisseurs canadiens. L'augmentation des engagements d'investissement et des clôtures financières pour l'exercice 2021-2022 a renforcé la visibilité de la BIC et a mis en évidence les résultats positifs d'une éventuelle collaboration avec la BIC.


États financiers de la Banque de l'infrastructure du Canada

Premier trimestre de l'exercice
2022-2023

Responsabilité de la direction à l'égard des renseignements financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers intermédiaires résumés trimestriels, conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. Il incombe également à la direction de veiller à ce que tous les autres renseignements présentés dans le rapport financier trimestriel correspondent, le cas échéant, à ceux présentés dans les états financiers intermédiaires résumés trimestriels.

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public. Ils n'ont pas été vérifiés ou examinés par un auditeur externe. À notre connaissance, les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels rendent fidèlement compte, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



Ehren Cory

Président-directeur général



Evelyn Joerg

Chef de la direction financière

Le 11 août 2022

État intermédiaire résumé de la situation financière (non audité)

Au	Note	30 juin 2022	31 mars 2022
(en milliers de dollars canadiens)			
Actifs financiers			
Trésorerie		55 406 \$	45 540 \$
Financement public à recevoir	5	3 349 302	3 430 322
Prêts à recevoir	4	1 524 955	1 457 743
TVH à recevoir		2 547	1 997
Débiteurs de parties liées	9	2 473	-
		4 934 683	4 935 602
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	7	6 838	10 641
Passifs différés		3 021	3 076
		9 859	13 717
Actifs financiers nets		4 924 824	4 921 885
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	6	2 248	1 949
Charges payées d'avance		277	420
		2 525	2 369
Surplus accumulé		4 927 349 \$	4 924 254 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État intermédiaire résumé du résultat de fonctionnement et du surplus accumulé (non audité)

(en milliers de dollars canadiens)	Note	Budget de	Pour la période de trois mois close	
		l'exercice 2022-2023	le 30 juin	
		2023	2022	2021
Produits				
Crédits publics – investissements	5	1 990 000 \$	(9 190) \$	30 000 \$
Crédits publics – fonctionnement		79 430	19 000	15 000
Produit d'intérêts		35 474	6 077	5 499
		2 104 904	15 877	50 499
Charges				
Rémunération		32 200	7 892	5 912
Générales et administratives	8	31 230	4 390	3 696
Élaboration de projets		16 000	170	124
Provision pour moins-value des prêts	4	3 118	340	360
		82 548	12 792	10 092
Services-conseils		--	-	3 513
Surplus		2 022 356	3 095	36 894
Surplus accumulé au début de l'exercice		4 924 254	4 924 254	1 710 929
Surplus accumulé à la fin de la période		6 946 610 \$	4 927 349 \$	1 747 823 \$

État intermédiaire résumé des variations des actifs financiers nets (non audité)

(en milliers de dollars canadiens)	Budget de	Pour la période de trois mois close le	
	l'exercice	30 juin	
	2022-2023	2022	2021
Surplus	2 022 356 \$	3 095 \$	36 894 \$
Variation des immobilisations corporelles -acquisitions	(306)	(410)	(15)
Variation des immobilisations corporelles -amortissements	57	111	85
Variations des charges payées d'avance	0	143	26
Actifs financiers nets au début de l'exercice	4 921 885	4 921 885	1 708 846
Actifs financiers nets à la fin de la période	6 943 992 \$	4 924 824 \$	1 745 836 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Tableau intermédiaire résumé des flux de trésorerie (non audité)

	Note	Pour la période de trois mois close le 30 juin	
		2022	2021
(en milliers de dollars canadiens)			
Entrées (sorties) de trésorerie liées à ce qui suit :			
Activités de fonctionnement :			
Surplus		3 095 \$	36 894 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Produit d'intérêts couru sur le prêt à recevoir	4	(5 866)	(5 481)
Amortissement des immobilisations corporelles	6, 8	111	85
Provision pour moins-value des prêts	4	340	360
Variation du fonds de roulement hors trésorerie			
Financement public à recevoir	5	81 020	21 000
Débiteurs		(2 473)	-
Coûts de transaction	4	44	-
TVH à recevoir		(550)	(629)
Charges payées d'avance		143	26
Créditeurs et charges à payer		(3 803)	(2 206)
Passifs différés		(55)	(304)
Décaissement de prêts	4	(61 730)	(51 000)
Total des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de fonctionnement		10 276	(1 255)
Activités d'immobilisations :			
Acquisition d'immobilisations corporelles	6	(410)	(15)
Total des entrées de trésorerie liées aux activités d'immobilisations		(410)	(15)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice		9 866	(1 270)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		45 540	1 695
Trésorerie à la clôture de la période		55 406 \$	425 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers

1. Loi constitutive, mission et activités de la société

La Banque de l'infrastructure du Canada (la « BIC » ou la « société ») est une société d'État créée par une loi du Parlement (la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* [la « Loi sur la Banque »]) le 22 juin 2017. Elle a été constituée en personne morale au Canada; elle est détenue en propriété exclusive par le gouvernement canadien. Le capital social de la BIC est de 100 \$; il est réparti en 10 actions d'une valeur nominale de 10 dollars chacune (en dollars courants), soit un capital-actions total de 100 \$ (en dollars courants).

L'objectif de la BIC consiste à faire des investissements, ainsi qu'à attirer les investisseurs privés et institutionnels pour qu'ils investissent dans des projets d'infrastructure canadiens (ou partiellement canadiens) qui génèrent des revenus et servent l'intérêt public, par exemple en favorisant la croissance économique ou en contribuant à la durabilité des infrastructures canadiennes.

La BIC réalise des projets en collaboration avec des promoteurs des administrations fédérale, provinciales, territoriales, municipales et autochtones, ainsi qu'avec le secteur privé. Dans ce cadre, la BIC s'engage également dans le développement de projets en ayant pour objectif de faciliter l'exécution des études, la production des rapports techniques et la réalisation des analyses nécessaires pour raccourcir les délais précédant l'investissement. Le développement de projets englobe par ailleurs l'accélération de projets qui comprend les dépenses liées aux travaux de construction préliminaires afin d'accélérer des projets d'infrastructure à impact élevé dans lesquels la BIC prévoit d'effectuer un investissement à long terme.

Conformément à la Loi sur la Banque, la BIC a également le mandat de fournir des services-conseils de façon à « fournir des avis à tous les ordres de gouvernement à l'égard de projets d'infrastructures et d'agir à titre de centre d'expertise en projets d'infrastructures impliquant des investissements significatifs d'investisseurs du secteur privé ou d'investisseurs institutionnels ». Ainsi, la BIC fournit des conseils sur la façon de structurer les projets afin d'optimiser les résultats obtenus dans l'intérêt public tout en attirant des investissements privés et institutionnels et en générant des revenus.

La BIC reçoit des crédits du gouvernement du Canada. Le Parlement a accordé à la BIC un maximum de 35 milliards de dollars jusqu'à la fin de l'exercice 2027-2028, ainsi que les pouvoirs nécessaires pour participer à des opérations d'infrastructures. De cette somme, le gouvernement du Canada autorisera l'affectation d'au plus 15 milliards de dollars au titre au cadre financier. Celui-ci vise à catalyser des projets qui profitent aux Canadiens et aux Canadiennes, et donnera à la BIC la souplesse et la marge de manœuvre nécessaires pour utiliser son capital de façon novatrice et pour prendre plus de risques que le marché.

La BIC utilisera de nombreux instruments financiers, soit des prêts, des investissements en capitaux propres et, le cas échéant, des garanties de prêt afin de mobiliser des investissements privés là où aucun investissement n'aurait lieu autrement. La société d'État décidera de l'utilisation des différents types d'instruments financiers en fonction des caractéristiques uniques de chaque transaction. Le

modèle de la BIC vise à mobiliser des investissements privés et institutionnels et à en tirer profit de même qu'à associer ses rendements à l'achalandage et au risque lié aux recettes des projets d'infrastructure. Pour attirer des investissements privés et institutionnels vers des projets, un soutien pourrait être fourni à des taux inférieurs à ceux du marché, à des conditions plus flexibles ou sur une base subordonnée. Outre ce financement, la BIC devrait réaliser des investissements dans des projets qui servent l'intérêt public dans ses secteurs prioritaires : transport en commun, énergie propre, infrastructures vertes, Internet haut débit et commerce et transport.

La BIC n'est pas mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, sauf lorsqu'elle i) conseille les ministres, ministères, commissions et organismes fédéraux, ainsi que les sociétés d'État, au sens du paragraphe 83(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques (la « LGFP »), sur des investissements dans des projets d'infrastructures; ii) recueille et diffuse des données au titre de la Loi sur la Banque; iii) agit pour le compte du gouvernement fédéral afin d'assurer la prestation de services ou de programmes et l'octroi d'une aide financière, aux termes de la Loi sur la Banque; et iv) mène toute activité utile à la réalisation de sa mission que le gouverneur en conseil peut préciser par décret. La BIC est également nommée dans la Partie I de l'Annexe III de la LGFP.

Conformément à l'alinéa 149(1)d) de la Loi de l'impôt sur le revenu, la BIC est exemptée de l'impôt fédéral sur le revenu.

La BIC rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités.

2. Base d'établissement :

Principe comptable

Les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels non audités ont été préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public, telles qu'elles ont été publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de Comptables professionnels agréés du Canada. Les méthodes comptables utilisées dans les présents états sont les mêmes que celles définies dans les plus récents états financiers annuels audités datés du 31 mars 2022. Les présents états financiers intermédiaires résumés ne comprennent pas la totalité des informations dont la production est obligatoire dans les états financiers annuels, et ils devraient être lus conjointement avec les états financiers audités de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

Le 1^{er} avril 2021, la BIC a adopté les Normes comptables pour le secteur public, telles qu'elles ont été publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les données comparatives trimestrielles de 2021-2022, qui ont été présentées conformément aux IFRS, ont été mises à jour au moyen d'estimations qui reflètent les conditions à ce moment-là. Les principaux rajustements pour la période se terminant le 30 juin 2021, découlant de l'adoption de ces normes sont les suivants :

Synthèse des rajustements financiers

Surplus accumulé au 1^{er} avril 2021, comme indiqué précédemment aux termes des Normes internationales d'information financière	1 244 192 \$
Rajustements comptabilisés précédemment dans le surplus accumulé au 1 ^{er} avril, à mettre à jour selon les Normes comptables pour le secteur public	466 737
Surplus accumulé au 1^{er} avril 2021, mis à jour aux termes des Normes internationales d'information financière	1 710 929
Augmentation du surplus accumulé indiqué aux termes des Normes internationales d'information financière pour le trimestre se terminant le 30 juin 2021	56 499
Rajustement des crédits du T1 pour les comptabiliser comme revenus	(19 266)
Rajustement des pertes de crédit attendues à la provision pour moins-value générale au T1	(360)
Rajustement des baux pour le T1	21
Surplus accumulé au 30 juin 2021, mis à jour aux termes des Normes internationales d'information financière	1 747 823 \$

Tous les montants présentés dans ces états financiers et les notes sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Chiffres du budget

Les données budgétaires sont présentées dans l'état du résultat de fonctionnement et du surplus accumulé et l'état des variations des actifs financiers nets. Celles-ci visent l'exercice 2022-2023 et sont tirées du Plan d'entreprise 2022-2023 approuvé et des données de 2019-2022 contenues dans le Plan d'entreprise 2020-2021 approuvé.

À la suite de la transition vers les Normes comptables pour le secteur public le 1^{er} avril 2021, certains éléments du Plan d'entreprise 2022-2023 ont dû être rajustés pour s'harmoniser avec la nouvelle façon de consigner les éléments, comme l'indique la note 3. Voici les principaux rajustements :

Plan d'entreprise 2022-2023 approuvé	Exercice 2022-2023	
	Auparavant	Rajusté
Provision pour moins-value des prêts	(359 202) \$	(3 118) \$

Incertitude

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public, la direction est tenue de formuler des jugements, des estimations et des hypothèses subjectives qui influent sur les valeurs comptables de certains actifs et passifs, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de charges enregistrés durant la période. Des changements importants dans les hypothèses sous-jacentes pourraient entraîner des changements importants dans les jugements et les estimations correspondants. Par conséquent, la direction revoit régulièrement ces hypothèses. Les révisions des jugements et des estimations comptables sont comptabilisées de

manière prospective, c'est-à-dire dans la période au cours de laquelle les jugements et estimations sont révisés et dans toute période future affectée.

La direction utilise des hypothèses pour déterminer la provision pour moins-value de prêt de la BIC, comme sa cote de crédit interne, et d'autres facteurs principaux décrits à la note 11 des états financiers annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2022. Elle estime également le calendrier des décaissements et remboursements prévus qui ont une incidence sur le taux d'intérêt effectif des prêts. Lorsque les résultats réels diffèrent des estimations et des hypothèses, une fois la différence connue, celle-ci est consignée dans les exercices ultérieurs.

L'incertitude persiste dans l'économie mondiale en raison de la pandémie de COVID-19, des enjeux liés à la chaîne d'approvisionnement mondiale et de la hausse des taux d'intérêt. L'incertitude accrue a eu une incidence limitée sur les estimations de la provision pour moins-value des prêts et les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur déclarée des actifs et des passifs. La BIC a pris en compte l'impact de cette incertitude sur la valorisation de ses actifs et a déterminé qu'aucun amortissement n'était nécessaire. Les pertes réelles de crédit pourraient différer sensiblement de celles qui figurent dans les états financiers.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées dans les présents états financiers intermédiaires sont les mêmes que celles qui sont expliquées à la note 3 des états financiers annuels audités de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

4. Prêts à recevoir

Le portefeuille de prêts peut être assujéti à un certain nombre de modalités, dont des clauses restrictives, et être subordonné à une dette de premier rang ou être de rang égal à d'autres prêteurs. L'ensemble des prêts ci-dessous sont garantis par les revenus futurs projetés des projets.

Le tableau suivant présente les montants liés aux prêts à recevoir et à leur provision pour moins-value par secteur.

Au	30 juin 2022		31 mars 2022	
	Valeur comptable	Provision pour moins-value	Valeur comptable	Provision pour moins-value
Transport en commun	1 349 750 \$	(14 572) \$	1 344 113 \$	(14 512) \$
Énergie propre	14 020	(28)	4 210	(8)
Infrastructures vertes	8 552	(84)	8 540	(85)
Internet haut débit	41 257	(70)	41 268	(69)
Commerce et transport	126 766	(636)	74 662	(376)
Totaux partiels	1 540 345	(15 390)	1 472 793	(15 050)
Prêts à recevoir (nets)	1 524 955 \$			1 457 743 \$

Le taux d'intérêt effectif moyen pondéré du portefeuille pour les projets financés à ce jour par la BIC est d'environ 1,6 % (1,6 % au 31 mars 2022) pour une durée pondérée moyenne de 13,9 ans (13,2 ans au 31 mars 2022).

Le tableau suivant présente la variation de la valeur comptable des prêts à recevoir de la BIC :

Au	30 juin 2022	31 mars 2022
Solde d'ouverture	1 457 743 \$	1 307 500 \$
Décaissements	61 730	125 979
Intérêt capitalisé payé en nature	5 866	22 246
Coût des transaction (déduction faite de l'amortisation)	(44)	2 826
Provision pour moins-value des prêts	(340)	(808)
Prêts à recevoir	1 524 955 \$	1 457 743 \$

La provision pour moins-value de prêt comprend la provision pour moins-value générale de 15,4 millions de dollars (15,1 millions de dollars au 31 mars 2022) et la provision pour moins-value de prêt particulière d'un montant nul (montant nul au 31 mars 2022).

Le tableau suivant illustre les remboursements de capital en suspens sur les prêts à recevoir pour les cinq prochaines années et par la suite, à l'exclusion des intérêts ou des coûts de transaction :

Au	30 juin 2022
2023	841 \$
2024	3 212
2025	8 201
2026	10 699
2027 et par la suite	1 447 756
Remboursement de capital sur les prêts à recevoir	1 470 709 \$

5. Financement public à recevoir

Conformément au processus de financement initial établi avec le gouvernement du Canada, la BIC reçoit des fonds au moyen de crédits publics pour les dépenses de fonctionnement, les immobilisations – y compris les immobilisations corporelles assujetties à l'amortissement – et pour financer des investissements après les clôtures financières.

Voici les précisions sur le financement public à recevoir :

Au	30 juin 2022	31 mars 2022
Solde d'ouverture	3 430 322 \$	407 500 \$
Nouveaux investissements par ententes contractuelles	-	3 188 535
Crédits gouvernementaux reçus – investissements	(71 830)	(165 713)
Réduction des engagements d'investissement	(9 190)	-
Financement public à recevoir	3 349 302 \$	3 430 322 \$

6. Immobilisations corporelles

	Améliorations locatives	Logiciels	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Total
Coût :					
Solde au début de l'exercice	1 545 \$	830 \$	318 \$	365 \$	3 058 \$
Acquisitions	-	389	21	-	410
Solde à la fin de la période	1 545	1 219	339	365	3 468
Amortissement cumulé :					
Solde au début de l'exercice	482	182	254	191	1 109
Charge d'amortissement	38	54	10	9	111
Solde à la fin de la période	520	236	264	200	1 220
Valeurs comptables					
Solde au 30 juin 2022	1 025 \$	983 \$	75 \$	165 \$	2 248 \$

	Améliorations locatives	Logiciels	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Total
Coût :					
Solde au début de l'exercice	1 533 \$	495 \$	277 \$	365 \$	2 670 \$
Acquisitions	12	335	41	-	388
Solde à la fin de la période	1 545	830	318	365	3 058
Amortissement cumulé :					
Solde au début de l'exercice	328	49	202	148	727
Charge d'amortissement	154	133	52	43	382
Solde à la fin de la période	482	182	254	191	1 109
Valeurs comptables					
Solde au 31 mars 2022	1 063 \$	648 \$	64 \$	174 \$	1 949 \$

Au 30 juin 2022, aucune immobilisation corporelle ne s'était dépréciée (montant nul au 31 mars 2022).

7. Crédoiteurs et charges à payer

Au	30 juin 2022	31 mars 2022
Rémunération courue	2 568 \$	6 519 \$
Honoraires courus	2 598	2 553
Comptes fournisseurs	172	332
Comptes fournisseurs au nom du service de développement de VIA	1 500	-
Services-conseils	-	1 237
	6 838 \$	10 641 \$

8. Dépenses générales et administratives

Pour la période de trois mois close le 30 juin	2022	2021
Honoraires	3 253 \$	2 857 \$
Frais d'administration	1 026	754
Amortissement des immobilisations	111	85
Dépenses générales et administratives	4 390 \$	3 696 \$

9. Transaction avec des parties liées

Selon le principe de propriété commune, la société est liée à l'ensemble des ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les principaux membres de la direction sont définis comme les dirigeants ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la BIC, des membres de la famille proche, y compris les membres du conseil d'administration. La société effectue des transactions avec ces entités et particuliers dans le cours normal de ses activités. Les transactions individuellement importantes de la BIC avec des entités liées à une autorité publique correspondent au financement public, approuvé dans la loi habilitante et le plan stratégique annuel de la BIC, et obtenu au moyen de demandes de décaissements faites au ministère des Finances, ainsi que le bureau de projet conjoint avec VIA Rail Canada, une société d'État.

Le 4 septembre 2019, la BIC et VIA Rail Canada, une société d'État et partie liée, ont établi un bureau de projet conjoint dans les bureaux de VIA Rail à Montréal (Québec) afin d'entreprendre les activités de réduction des risques, de vérification préalable, de préapprovisionnement et de planification à l'égard du projet de train à grande fréquence de VIA Rail. Les questions traitées ont fait l'objet d'un consensus entre la BIC et VIA Rail. Le 9 juin 2021, la BIC et VIA Rail Canada ont signé un avenant visant à prolonger la durée de l'accord de coentreprise jusqu'au 3 mars 2022, à compter de la date d'expiration initiale du 3 septembre 2021. La BIC a accepté de débloquer des fonds après le 3 mars 2022 pour les activités d'un Bureau de réalisation de projet de VIA Rail Canada sur une base provisoire qui seront remboursés une fois que la filiale permanente de VIA aura été créée. Le solde impayé est d'environ 2,5 millions de dollars au 30 juin 2022 (montant nul au 31 mars 2022).

Les autres parties liées de la BIC s'entendent principalement de ses principaux dirigeants ainsi que de leurs proches sur lesquels la société exerce une influence notable.

10. Instruments financiers et gestion des risques

Les instruments financiers et la gestion des risques dans les présents états financiers intermédiaires sont traités conformément à ce qui est énoncé à la note 11 des états financiers annuels audités de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

11. Obligations contractuelles

a) Engagements relatifs à des contrats de location

Le 31 août 2017, la BIC a conclu des contrats de location à long terme visant des locaux pour bureaux et des espaces d'entreposage situés au 150, rue King Ouest. Chaque contrat de location est assorti d'une durée de dix ans commençant le 1^{er} juin 2018. La BIC a la possibilité de renouveler le contrat de location visant des locaux pour bureaux pour deux autres périodes consécutives de cinq années chacune. La BIC ne bénéficie pas de tous les avantages et ne courent pas tous les risques liés à la propriété; par conséquent, les locaux pour bureaux et espaces d'entreposage correspondraient à la classification d'un contrat de location simple. La BIC comptabilise les charges de location directement sur la durée du bail.

b) Clôtures financières

La BIC s'est engagée à prêter des fonds pour des investissements dans des projets d'infrastructure lorsqu'elle aura effectué toutes les revues diligentes et qu'elle aura conclu des accords exécutoires avec ses contreparties. Le calendrier prévu et le montant des demandes de décaissements futures sont variables, car ils sont généralement fondés sur le remboursement des coûts admissibles engagés pour le projet. Le total des clôtures financières est séparé entre les sommes avancées et le capital non décaissé dans le tableau ci-dessous :

Au	30 juin 2022	31 mars 2022
Transport en commun	1 158 691 \$	1 158 691 \$
Énergie propre	586 265	595 995
Infrastructures vertes	468 062	468 062
Internet haut débit	788 529	788 529
Commerce et transport	406 777	458 777
Capital engagé non décaissé	3 408 324	3 470 054
Sommes avancées (comptabilité de trésorerie)	1 470 709	1 408 979
Total des clôtures financières	4 879 033 \$	4 879 033 \$

Les sommes avancées indiquées dans ce tableau ne tiennent pas compte du fait que les intérêts sont capitalisés comme paiement en nature ou provision pour moins-value de prêt.

12. Événement ultérieur

Après la fin du trimestre, le financement public à recevoir a été réduit de 173,0 millions de dollars en raison d'une réduction du montant d'engagement de prêt dans les infrastructures vertes. Cette réduction découle du déclenchement d'un mécanisme de prépaiement dans le cadre de la convention de crédit avec l'un de nos emprunteurs.